

## LOI n° 2016-340 du 22 mars 2016 relative à la protection des forêts contre l'incendie (1)

NOR: INTX1525852L

Version consolidée au 13 novembre 2018

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,  
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

### Article unique

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Crée Code général des collectivités territoriales - Section 4 : Défense des forêts contre l'incendie (V)
- ▶ Crée Code général des collectivités territoriales - art. L3232-5 (V)

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 22 mars 2016.

François Hollande  
Par le Président de la République :

Le Premier ministre,  
Manuel Valls

Le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales,  
Jean-Michel Baylet

Le ministre de l'intérieur,  
Bernard Cazeneuve

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,  
Stéphane Le Foll

*(1) Travaux préparatoires : loi n° 2016-340. Sénat : Proposition de loi n° 10 (2015-2016) ; Rapport de Mme Catherine Troendlé, au nom de la commission des lois, n° 137 (2015-2016) ; Texte de la commission n° 138 (2015-2016) ; Discussion et adoption, après engagement de la procédure accélérée, le 18 novembre 2015 (TA n° 18, 2015-2016). Assemblée nationale : Proposition de loi, adoptée par le Sénat, n° 3231 ; Rapport de M. Joël Giraud, au nom de la commission des lois, n° 3543 ; Discussion et adoption le 10 mars 2016 (TA n° 693).*